

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Madame, Monsieur,

Je voudrais porter à votre attention le fait que le promoteur n'a pas fourni les informations supplémentaires demandées lors des audiences publiques, notamment les études visuelles et patrimoniales ainsi qu'une analyse satisfaisante des impacts sur le milieu de vie. Cela malgré le fait que plusieurs intervenants aient demandé des études visuelles complètes réalisées par des firmes indépendantes qui permettrait d'évaluer de façon objective l'impact d'un terminal méthanier dans un milieu aussi sensible que celui de Cacouna.

Dans les milieux de l'aménagement, de l'urbanisme et de la culture, la valeur des paysages culturels humanisés est fortement reconnue. Ce serait une très grande hérésie d'industrialiser un lieu comme Cacouna. Les membres de la Commission doivent prendre avis auprès de spécialistes sur la pertinence d'industrialiser un site de villégiature historique qui de plus fait partie de l'Association des plus beaux villages du Québec.

La venue d'un terminal méthanier à Cacouna implique une industrialisation lourde en totale contradiction avec la vocation historique de villégiature de Cacouna. Ceci est en totale contradiction avec les tendances actuelles en aménagement et en urbanisme et même avec les propres lois du gouvernement, en particulier la *Loi sur le développement durable*. Cette loi stipule en effet qu'il faut savoir reconnaître les milieux sensibles, les protéger, les mettre en valeur. Que deviendra le Québec si on industrialise ses plus beaux endroits, où les gens iront-ils pour se ressourcer?

Il est essentiel que les conséquences sur le milieu de vie soient analysées de façon plus approfondie: Y-aura-t-il expropriation des maisons les plus proches? Les propriétaires pourront-ils se reloger dans un environnement de la même qualité et avec des indemnités satisfaisantes? Reste-t-il suffisamment d'espace disponible en bordure du fleuve pour relocaliser toutes ses personnes? De plus, avant de se prononcer sur la désidérabilité du projet les résidents doivent être informés des véritables conséquences sur l'augmentation de la pollution sonore, de la pollution de l'air et de la pollution visuelle, le promoteur les ayant toujours minimisés dans ses séances d'information et ses dépliants.

Il serait important que la Commission consulte le document ci-joint (Whole Bay Study confirms...) traitant du cas de Milford Haven dans le Pembrokeshire au Pays de Galles où un port a été réalisé il y a trois ans. On y apprend que le projet est un désastre pour les résidents qui ont même entrepris des poursuites contre les élus pour les avoir exposés à des conditions si dommageables.

That was three years ago. It has been an unmitigated disaster for all concerned: a mere one-half of 1 percent of the jobs went to local people; housing was bought up (sometimes at inflated prices) but the selling price was rarely enough for the former owners to purchase another property; the crime rate went up 30 percent, directly attributable to LNG crews; the entire character of the area was changed. The situation finally reached the point where the local people brought lawsuits against their elected officials for failing to protect them from these harmful conditions.

Par ailleurs, les intervenants ont demandé au promoteur de fournir des informations supplémentaires sur des questions de fond. Plutôt que d'apporter ces réponses, le promoteur s'est attardé à contredire des détails, question peut-être de détourner l'attention. À titre d'exemple, dans le document DA44 *Commentaires généraux et spécifiques s'appliquant aux mémoires*, il a fait une rectification qui s'avère fautive sur le mémoire que j'ai déposé (D59).

Exemple de correction erronée du promoteur

À la page 7 de ce mémoire, il est indiqué : « *Un camion à toutes les 55 secondes à l'intersection pendant trois ans.* »

Rectification : Tel que mentionné à la page 2-97 de l'Étude d'impact sur l'environnement (PR3.1), on prévoit de 30 à 500 livraisons par camion chaque mois au site du projet pendant la construction. Ce qui fait en moyenne environ entre 3 et 25 camions par jour à l'intersection (en incluant l'aller et le retour) de l'Avenue du Port et de la rue Principale. La circulation générée pour le terminal utilisera l'Avenue du Port à partir de l'autoroute 20 .

Vous pourrez le vérifier vous-même, il est bien écrit dans l'*Étude d'impact* à la page 7-58 qu'il y aura des camions à toutes les 55 secondes et même que cela risque d'augmenter s'il faut importer les granulats. Cela sans compter les livraisons qui pourraient représenter en moyenne 16 camions supplémentaires par jour. Avec les dernières modifications au projet, on peut supposer un trafic encore plus grand, compte tenu des matériaux excavés. Il y avait une correction à apporter, mais sur la durée prévue qui est de trois mois plutôt que de trois ans. À force de manipuler les chiffres à son avantage, le promoteur se perd lui-même et en oublie ce qu'il écrit ...

Tout au long du processus le promoteur a manipulé les chiffres pour arriver à les réduire à des seuils acceptables, mais même avec toutes ses manipulations, il arrive tout juste à respecter les seuils d'acceptabilité. Ce qui laisse bien des craintes sur l'impact réel qu'auraient à subir les résidents.

Nous pourrions ressortir plusieurs autres exemples, mais nous nous limiterons à un seul autre portant sur la perte de valeur des propriétés. Dans le même document DA44 le promoteur contredit les mémoires disant que la valeur des propriétés diminuerait :

Exemple d'information biaisée du promoteur

Diminution de la valeur des propriétés à Cacouna : Les mémoires DM49.1, DM59 et DM83 indiquent que la présence du terminal méthanier diminuera la valeur des propriétés dans la communauté. **Rectification :** Les réponses aux questions QC-097 et QC-100 du MDDEP (PR5.1) résument les études qui démontrent que la présence d'un terminal méthanier dans une communauté n'affecte pas négativement la valeur des propriétés, ni ne provoque des hausses de primes d'assurance.

Alors que plusieurs autres sources affirment le contraire. Le promoteur choisit ses sources d'information et se limite à celles qui vont dans le sens de ce qu'il souhaite. Le document en PDF ci-joint : *WholeBayStudy_Part1*. dans la partie « *Les impacts probables sur la valeur des propriétés* » cite plusieurs experts qui prévoient une baisse de valeur des propriétés au voisinage d'un terminal méthanier.

CONSIDÉRANT que le promoteur a modifié de façon importante son projet et que les impacts négatifs supplémentaires sont à prévoir;

CONSIDÉRANT que les études supplémentaires demandées au promoteur n'ont pas été déposées et qu'elles sont cruciales pour évaluer l'impact réel du projet;

CONSIDÉRANT que la population n'a pas été informé des impacts réels du projet;

En conséquence, nous demandons que le projet actuel soit refusé jusqu'à ce que de nouveaux documents aient été déposés et expliqués à la population.

Selon nous, autoriser le projet sans que la population ait eu accès aux informations complètes lui permettant d'évaluer les impacts réels serait faire preuve d'un parti pris évident en faveur du terminal méthanier et en contradiction avec le mandat du BAPE qui est de s'assurer que la population est bien informée.

Jeanne Maguire, résidente de Cacouna et chargée de projet en patrimoine